

DEL 14.02.2014-015 : Informations générales.

Le Maire tient à faire part des avancées du projet d'aménagement du site de la Gare :

Le projet d'aménagement commun (COCOPAQ/Commune) du site de la gare dans le cadre du PEM avance, les plans sont bientôt finalisés. Un plan projeté en séance permet de mieux appréhender l'aménagement urbain de ce site. Le Maire ajoute que ce nouvel espace représente un coût total avoisinant les 300.000 euros pour la Commune. Les travaux débiteront début septembre, pour une période d'environ 1 an et termine en rappelant que tous les riverains concernés par ce projet ont été conviés à donner leurs avis et sentiments.

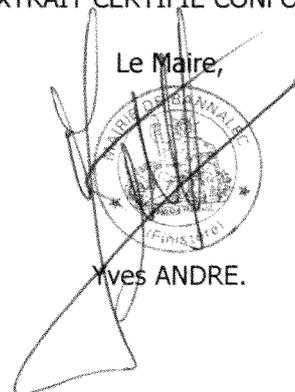
Stéphane LE PADAN demande si une décision a été prise concernant l'aménagement de l'intérieur du bâtiment de l'ancienne gare. Le Maire lui répond qu'il y aura certainement, au rez-de-chaussée, des WC ainsi que des casiers afin que les voyageurs puissent y laisser casques, sacs, etc, en toute sécurité et que des logements à destination de jeunes travailleurs seront peut être construits au second étage.

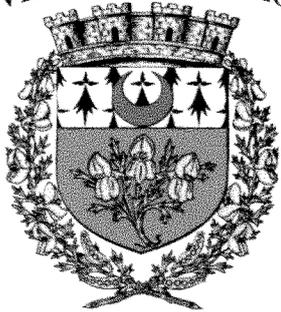
Une question est ensuite posée au sujet des voies cyclables. Le Maire indique que cet aménagement a été pensé et que la zone de circulation étant limitée à 30 km, facilitera la circulation de tous.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

Yves ANDRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2014

L'An deux mil quatorze, le quatorze février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le six février deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, M. Guy LE SERGENT, M. Daniel SELLIN, Mme Josiane ANDRÉ, Mme Nicole RIOUAT, M. Marcel JAMBOU, Mme Martine PRIMA, M. Arnaud TAËRON, Mme Marie-France LE COZ, Mme Michèle BERNARD-LE ROUX, Mme Colette LE BOURHIS, Mme Yveline SINQUIN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Marie-José TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Stéphane LE PADAN, M. Christophe LE ROUX, M. Florent HILIOU, M. Jean-François LE ROUX, M. Stéphane LE GUERER.

Etaient absents :

M. Alain JACQUIOT, excusé, qui a donné procuration à Madame Marie-José TOULLEC,
M. Yannick GUERNEC, excusé, qui a donné procuration à Madame Colette LE BOURHIS,
Mme Catherine FAVERIE, excusée, qui a donné procuration à M. Florent HILIOU,
M. Gérard BÉRAUT,
Mme Marie-Renée THIEC.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Christophe LE ROUX, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2013.